

## Procès-verbal – Séance du 18 octobre 2016

Date de convocation :  
14 octobre 2016

Nombre de membres:  
en exercice : 19  
présents : 15  
procurations : 4  
votants : 19

L'an deux mil seize, le 18 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

**Etaient présents** : M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme BLANCO-HERCELIN, 2<sup>ème</sup> adjointe, M. LE BRUN, 5<sup>ème</sup> adjoint, Mmes BROOK, HAVART, OGER, LHOPITALIER, LE SAUTER-LE BEL, MM. OUTIN, POUESSEL, Mme GRU, Mmes GUERRET, TREGOUET, M. DANY conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** :

M. GUILLEMOT qui donne pouvoir à M. GICQUELLO  
Mme LE LIEVRE qui donne pouvoir à Mme BLANCO-HERCELIN (arrivée pour la délibération 2016-10-05)  
M. KERVICHE qui donne pouvoir à Mme LE SAUTER-LE BEL  
M. BROGARD qui donne pouvoir à M. LEMBELEMBE (arrivé pour la délibération 2016-10-05)

**Secrétaire de séance** : Mme Jean BROOK a été élue secrétaire de séance

### ◆ 2016 – 10 – 01 : Composition du futur conseil communautaire

L'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe la composition des conseils communautaires en fonction d'un certain nombre de critères :

- L'attribution des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale garantit une représentation essentiellement démographique ;
- L'attribution d'un siège à chaque commune membre de l'établissement de coopération intercommunale assure la représentation de l'ensemble des communes ;
- Chaque organe délibérant est composé de conseillers communautaires dont le nombre est fixé par tranche de population dans l'article L.5211-6-1 du CGCT ;
- La répartition des sièges est établie selon les modalités suivantes :
  - Les sièges à pourvoir sont répartis entre les communes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sur la base de leur population municipale authentifiée par le plus récent décret publié ;
  - Les communes n'ayant pu bénéficier de la répartition de sièges prévue au précédent point se voient attribuer un siège, au-delà de l'effectif fixé (siège de droit) ;
  - Aucune commune ne peut obtenir plus de la moitié des sièges de l'organe délibérant (si tel est le cas, les sièges au-delà de la moitié sont répartis entre les autres communes suivant la règle de la plus forte moyenne).

Il est possible, par le biais d'un accord local, de majorer le nombre de conseillers fixé par le CGCT, jusqu'à + 25 %. La répartition des sièges supplémentaires doit respecter les règles suivantes :

- Chaque commune dispose d'au moins un siège ;
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;
- La part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, soit un respect strict du poids démographique de chaque commune.

Il s'avère, dans le cas de la fusion de la CCVOL, de Guer Communauté et de la Communauté de communes du Pays de La Gacilly, que quelle que soit la répartition envisagée pour ces sièges supplémentaires, le respect du poids démographique de chaque commune n'est jamais atteint.

Il n'est donc pas possible d'envisager une majoration du nombre de sièges au futur conseil communautaire et seule la règle de droit commun trouve à s'appliquer.

La composition du futur conseil communautaire sera donc la suivante :

**Nombre de sièges de droit commun : 49**

Communes	Population municipale	Nombre de sièges	
Guer	6310	8	
Sérent	3064	4	
Carentoir	2721	3	
Malestroit	2476	3	
La Gacilly*	2205	3	
Beignon	1836	2	
Pleucadeuc	1728	2	
Augan	1551	2	
Ruffiac	1406	2	
St Martin sur Oust	1328	1	
St Guyomard	1272	1	
Caro	1196	1	
Missiriac	1092	1	
St Marcel	1052	1	
Glénac*	886	1	
Bohal	794	1	
La Chapelle Gaceline*	792	1	
Cournon	781	1	
Monteneuf	774	1	Siège de droit
St Congard	749	1	Siège de droit
Lizio	731	1	Siège de droit
Porcaro	686	1	Siège de droit
Tréal	655	1	Siège de droit
Quelneuc	550	1	Siège de droit
St Abraham	543	1	Siège de droit
St Malo de Beignon	501	1	Siège de droit
St Nicolas du Tertre	470	1	Siège de droit
St Laurent Sur Oust	374	1	Siège de droit
Réminiac	371	1	Siège de droit

*\*La Gacilly, Glénac, La Chapelle Gaceline se constituent au 1er janvier 2017 en commune nouvelle : cette dernière disposera de 5 sièges au conseil communautaire, égal à l'addition du nombre de sièges dont les 3 communes auraient disposé si elles étaient restées seules.*

Cette composition sera fixée par arrêté préfectoral au plus tard pour le 15 décembre 2016.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve la répartition des sièges au conseil communautaire du futur EPCI issu de la fusion au 1er janvier 2017 de la CCVOL, de Guer Communauté et de la communauté de communes du pays de la Gacilly.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 10 – 01 :

*Bertrand Dany constate que le rôle de Malestroit aura tendance à s'affaiblir dans la nouvelle grande communauté de communes, et s'interroge sur la possibilité de mener une réflexion sur la création d'une commune nouvelle.*

*Monsieur le Maire précise qu'une réunion avait eu lieu à ce sujet en début d'année avec les maires de Bohal, Saint-Marcel et Missiriac. Il pense qu'il est préférable d'attendre la mise en place de la nouvelle intercommunalité avant de penser à ce regroupement. Il ajoute que cette réflexion reprendra au début de l'année 2017.*

*Evelyne Guerret rappelle que les habitants de Missiriac avaient répondu de manière positive à un questionnaire au sujet d'une commune nouvelle. Elle ajoute qu'il est intéressant de se regrouper, au moins avec Saint-Marcel et Missiriac, et que la configuration de Malestroit s'y prête. Elle estime qu'il ne faut pas attendre que la nouvelle communauté de communes prenne vie.*

*Michelle Trégouët comprend les inquiétudes quant à la perte d'identité, mais souligne qu'il s'agit d'unir les compétences et qu'il faudrait concrétiser au plus vite. Il faut rassurer les habitants.*

*Monsieur le Maire confirme qu'on ne peut qu'avancer sur ce sujet.*

- ◆ **2016 – 10 – 02 : Indemnité de gardiennage de l'église 2016**

Monsieur le Maire rappelle que le montant maximum autorisé, soit 474,22 €, est inchangé depuis plusieurs années.

Le Conseil municipal, après délibération et l'unanimité, fixe le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 474,22 € pour l'année 2016.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 10 – 02 :

*Néant*

- ◆ **2016 – 10 – 03 : Subvention exceptionnelle pour le Concours scolaire de la résistance et de la déportation**

Monsieur le Maire indique que le Concours scolaire de la Résistance et de la Déportation est organisé comme chaque année par un Comité de liaison. Ce concours est proposé aux lycéens et collégiens du Morbihan.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de verser au Comité de liaison du Concours scolaire de la résistance et de la déportation du Morbihan une subvention exceptionnelle de 100 €.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 10 – 03 :

*Néant*

◆ **2016 – 10 – 04 : Subvention exceptionnelle pour les AFN**

Monsieur le Maire rappelle que, tous les ans, les AFN intervenaient lors du festival du Pont du Rock afin d'effectuer une mission de surveillance du site, en contrepartie d'une aide financière versée par l'association Aux Arts Etc.

Comme l'année dernière, la réserve communale de sécurité civile a été activée à l'occasion du festival du Pont du Rock, et la majorité des membres de la réserve sont des membres des AFN, qui sont ainsi privés de cette aide financière.

Dans ce cadre, le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 250 € aux AFN.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 10 – 04 :

*Michelle Le Sauter-Le Bel souligne qu'il s'agit d'une très bonne initiative. Elle ajoute que cette association est toujours présente pour un certain nombre d'animations.*

◆ **2016 – 10 – 05 : Avis sur la définition des territoires de démocratie sanitaire**

En application de la Loi de modernisation de notre système de santé n° 2016-41 promulguée en janvier dernier, l'ARS conduit les travaux d'élaboration du Projet régional de santé Bretagne de seconde génération en vue d'une adoption à horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les trois principales étapes de cette conduite de projet sont :

- La détermination des territoires et zones prévus par les textes
- La définition du cadre d'orientations stratégiques
- L'écriture du Schéma régional de santé et du Programme régional d'accès à la prévention des soins

Concernant la première de ces étapes, trois hypothèses sont soumises à concertation afin de délimiter les territoires de démocratie sanitaire :

- Le maintien du découpage des actuels territoires de santé au nombre de huit
- Le maintien du découpage des territoires actuels de santé au nombre de huit avec la possibilité d'expérimenter des coopérations renforcées entre instances pouvant conduire à se réinterroger sur le rapprochement de territoires
- L'évolution vers un découpage départemental, soit quatre territoires

Monsieur le Maire souligne que le découpage actuel a montré sa pertinence en matière de prise en compte de la transversalité des actions et des projets. Il est basé sur la proximité, et permet une meilleure coopération entre les acteurs.

Ce découpage garantit une certaine stabilité et une meilleure adaptation des réponses de santé aux besoins et aux spécificités locales, en étant plus restreint qu'un découpage départemental (hypothèse 3).

Après analyse de ces trois hypothèses détaillées dans la note d'orientation de l'ARS relative à la définition des territoires de démocratie sanitaire de Bretagne, le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, se positionne pour le maintien du découpage actuel, à savoir un découpage de la Bretagne en 8 territoires de santé.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 10 – 05 :

*Evelyne Guerret considère qu'il est difficile de rendre un avis sur un texte de cette nature.*

*Jean-Paul Lembelembe approuve, ajoutant que ce texte vient se télescoper avec les problématiques actuelles propres à notre territoire de santé. Il précise qu'il serait hasardeux de se positionner sur autre chose que le découpage actuel, qui a montré sa pertinence.*

*Monsieur le Maire confirme qu'il serait plus sage de conserver le découpage déjà existant.*

*Evelyne Guerret s'interroge sur l'expérimentation proposée dans l'hypothèse n°2. Jean-Paul Lembelembe expose qu'il s'agit d'une réflexion sur la mutualisation des moyens, en fonction de la cohérence du territoire, par exemple si une spécialité est manquante sur un territoire donné.*

*Jean-Paul Lembelembe ajoute être favorable à la coopération, mais appel à la prudence car la situation actuelle n'est pas encore clairement établie au sujet du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT).*

*Evelyne Guerret indique être favorable à l'expérimentation, mais pas pour arriver au final à 4 territoires.*

*Jean-Paul Lembelembe ajoute qu'il ne s'agit pas d'immobilisme, mais invite à la prudence en prenant en considération la complexité du dossier. Il précise que les territoires sont aujourd'hui pensés en termes de temps pour les patients pour rejoindre un hôpital ou un type de soin spécifique.*

#### ◆ **Tourisme**

##### - Réflexion au sujet du camping municipal

Monsieur le Maire indique que le camping municipal de Malestroit bénéficie d'une situation exceptionnelle en bordure de canal. Depuis plusieurs années, les chiffres sont en constante progression, et les échos des campeurs sont tous très favorables.

Vincent Pouëssel présente les statistiques de l'année 2016, qui a été meilleure que l'année 2015 déjà très bonne.

Il souligne que, malgré la saison mitigée sur le plan national, et également en Bretagne, même s'il s'agit de la deuxième région derrière PACA, la progression se poursuit à Malestroit, avec une augmentation du nombre de nuitées de l'ordre de 7%.

Il ajoute que la tendance s'accroît sur les séjours courts, et que le camping attire de nombreux étrangers et des visiteurs de plus en plus lointains.

Monsieur le Maire expose que les chiffres qui viennent d'être exposés parlent d'eux-mêmes : le camping a connu une fréquentation record cette année, y compris d'ailleurs au niveau des camping-cars.

Cependant, Monsieur le Maire tient à informer l'assemblée qu'il reçoit depuis quelques mois beaucoup de demande de personnes intéressées par l'acquisition de ce camping.

Il est vrai que la municipalité ne pourra pas développer ce camping de la même manière que le ferait un professionnel, avec par exemple la mise en place d'animations ou encore le

développement de services sur place tels que dépôt de pain, viennoiseries, ou encore lave-linge et sèche-linge collectifs...

France Domaines a évalué ce bien, et l'estimation transmise est à affiner.

Monsieur le Maire souhaiterait que la commission tourisme travaille sur ce sujet d'ici fin janvier 2017, et qu'elle envisage la possibilité de céder le camping municipal ou de le mettre en gérance ou en DSP. L'objectif serait de déterminer des critères spécifiques en fonction de l'orientation souhaitée de notre Cité en termes de développement économique et touristique, et de dresser un cahier des charges précis.

En fonction de l'avis de la commission tourisme, le conseil municipal pourra décider de conserver la gestion du camping comme actuellement, ou de lancer un appel à projets dans le cadre de la vente ou de la mise en gérance ou DSP du camping.

Vincent Pouëssel souligne la complexité de ce dossier, et précise qu'un travail est à réaliser selon chacune des hypothèses : cahier des charges à déterminer en cas de DSP, réflexion sur le personnel et sur les éventuels services si la commune poursuit la gestion.

Monsieur le Maire souhaiterait que les travaux de la commission puissent être présentés au conseil municipal de février ou mars 2017.

Michelle Le Sauter-Le Bel estime que le camping municipal a beaucoup de potentiel, et pense qu'il est important d'y réfléchir.

Bertrand Dany souligne que les investissements devront rester acceptables pour les campeurs, et demande à ce que les données de fréquentation soient croisées avec le bilan financier. Il propose que l'avis de l'office départemental du tourisme soit demandé.

Evelyne Guerret rappelle la contrainte des inondations sur le secteur du camping.

Vincent Pouëssel indique que l'une des contraintes en cas de cession de cet équipement est la perte de la maîtrise du site, effectivement situé en zone inondable.

Monsieur le Maire expose qu'une demande de dérogation d'ouverture du camping est en cours auprès de la Préfecture. En effet, il est illogique de devoir fermer cet équipement au 15 septembre en raison des risques d'inondations, alors que la navigation sur le canal est autorisée jusqu'au 31 octobre. L'objectif serait de suivre les dates de la navigation fluviale.

Vincent Pouëssel souhaite établir le bilan financier du camping, et réaliser une projection avec les futurs investissements à prévoir.

Evelyne Guerret insiste sur le risque d'inondations, ajoutant qu'un privé aura plus de difficultés à intégrer cette contrainte. Elle précise qu'il est important de conserver la maîtrise de cette zone, notamment afin d'éviter les surélévations ou autres aménagements qui auraient de graves conséquences sur les inondations.

L'assemblée reste favorable à l'analyse du devenir du camping municipal par la commission tourisme.

#### ◆ Informations diverses

##### - Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire Public (SIGSP)

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion du conseil municipal de septembre, il avait indiqué avoir reçu le 4 juillet 2016 la Présidente du Syndicat, Madame Christiane Courchay, accompagnée de ses vice-présidents, qui m'avaient fait part des difficultés rencontrées par le SIGSP.

Leur souhait était que l'un des délégués de Malestroit accepte de siéger au sein du bureau du syndicat en tant que vice-président aux travaux-bâtiments.

Cependant, il n'était pas en mesure d'imposer aux délégués, Carole Blanco-Hercelin, Yannis Le Brun et Vincent Pouëssel, de siéger en cette qualité.

Le bureau du SIGSP a émis le souhait de démissionner lors de sa dernière réunion, les délégués n'ayant pas souhaité siéger en qualité de vice-président.

La demande du SIGSP serait que Malestroit soit en charge des travaux-bâtiments. Il s'agit d'un poste important, demandant beaucoup d'investissement de la part du vice-président qui en a la charge, et que nos délégués ne peuvent assumer pour des raisons qui leurs sont propres.

Monsieur le Maire pour à la connaissance de l'assemblée le procès-verbal de la Commission de sécurité qui s'est tenue le mardi 27 septembre dernier à la Préfecture du Morbihan, et que nous avons reçu en fin de semaine dernière. Cette commission a émis un avis défavorable à la poursuite de l'activité de l'établissement, et a formulé un certain nombre de prescriptions à mettre en œuvre afin de pouvoir maintenir l'établissement ouvert.

Les prescriptions consistent notamment à faire vérifier certaines installations par un technicien compétent (alarme, chaufferie, ascenseur...), à lever les observations du rapport SOCOTEC, à mettre en place une alarme de type 4 dans les bâtiments 3 et 4, à remettre en état de fonctionnement l'alarme du bâtiment 2, et à installer un éclairage de sécurité à fonction d'évacuation dans l'un des escaliers.

S'agissant d'un établissement situé sur la commune de Malestroit, le Maire est responsable de la sécurité. Il en serait de même pour tout autre établissement privé (hôtel ou autre).

Monsieur le Maire souligne que la ville de Malestroit tient à son établissement scolaire, et souhaite que les enfants, le personnel et les familles puissent être accueillis en toute sécurité. Il faut prendre les mesures qui s'imposent.

La procédure est maintenant la suivante : le Maire doit notifier à l'exploitant les prescriptions afin qu'elles soient respectées. Il doit également formuler un avis sur la poursuite de l'ouverture de l'établissement.

Dans les faits, dans ce type de cas qui reste exceptionnel, un échéancier des travaux est établi, auquel l'exploitant doit se conformer sous peine de fermeture. Les services communaux travaillent actuellement sur cet échéancier, et comme dans d'autres cas ils seront un appui technique dans la mise en œuvre.

Monsieur le Maire indique avoir reçu un nouveau courrier du SIGSP le matin-même, la Présidente restant dans l'attente de l'échéancier des travaux et réitérant sa demande d'un vice-président travaux-bâtiments.

Monsieur le Maire considère qu'il est plus approprié de proposer un vice-président aux travaux-bâtiments provenant d'une autre commune membre. En effet, la commune a une convention avec le SIGSP prévoyant l'intervention des services techniques municipaux dans les bâtiments de l'école suivant certaines modalités financières. Il ajoute qu'un élu de Malestroit ne peut être celui qui commande des interventions à la commune de Malestroit, qui sont ensuite refacturées au SIGSP.

Afin que la situation ne se dégrade pas davantage, et pour que l'école puisse continuer à accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles, Monsieur le Maire propose aux délégués de prendre en charge le volet "sécurité". Il s'agirait d'un rôle transversal, ayant pour

objectif d'accompagner les autres élus (finances, travaux-bâtiments) dans la prise en compte de la sécurité au sein de l'école et la mise en œuvre des prescriptions.

Monsieur le Maire estime que cette solution, qui n'a pas encore été présentée au SIGSP, serait un bon compromis pour le Groupe scolaire et pour nos délégués qui ne peuvent s'investir davantage.

Carole Blanco-Hercelin est d'accord pour dire que la sécurité est primordiale. Elle ajoute que ce thème est abordé à chaque réunion du SIGSP. Elle estime la proposition intéressante, et serait d'accord pour accepter cette tâche.

A l'interrogation de Michelle Trégouët sur la prévisibilité de cette situation, Carole Blanco-Hercelin répond que les bâtiments se dégradent depuis plusieurs années. Elle précise que l'exercice incendie réalisé à l'école la semaine précédente a révélé des dysfonctionnements, notamment au niveau de l'alarme incendie dans les bâtiments des maternelles.

Agnès Havart indique avoir représenté Monsieur le Maire à la réunion de la commission de sécurité. Elle revient sur le très mauvais état de la chaufferie, et rappelle la responsabilité du maire en cas de problème.

Vincent Pouëssel souligne l'obsolescence des bâtiments, et les normes de plus en plus contraignantes.

Michelle Trégouët se demande comment la situation en est arrivée là.

Monsieur le Maire rappelle que l'école est composée d'anciens et de nouveaux bâtiments. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un cas unique, puisque le collège Saint-Julien a déjà, par le passé, connu une situation similaire. Un échancier de travaux avait alors été défini, et tout était rentré dans l'ordre.

Monsieur le Maire précise que ce qui prime, c'est la sécurité des enfants, du personnel et des familles. Il souligne qu'il faut la volonté du SIGSP pour réaliser les travaux nécessaires. Il souhaite que l'échancier réalisé par nos services techniques devra être respecté.

Bertrand Dany indique qu'il ne s'agit pas de problèmes sur la structure des bâtiments, mais sur la sécurité.

Vincent Pouëssel ajoute que les classes des maternelles sont de plain-pied, ce qui limite les risques en cas de besoin d'évacuation. Il ne faut pas inquiéter les familles.

Yannis Le Brun est surpris de la menace faite par le bureau du SIGSP de démissionner si aucun délégué de Malestroit ne souhaite prendre une vice-présidence. Il rappelle que Carole Blanco-Hercelin avait déjà demandé à être vice-présidente aux finances, ce qui n'avait pas été accepté.

Monsieur le Maire indique que les démissions ne sont pas effectives pour l'instant, et se réjouit de pouvoir reprendre les discussions en proposant que Malestroit prenne en charge le volet sécurité.

- Dénomination de rue

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Marcel, lors d'une délibération en date du 10 septembre 2012, avait décidé de nommer "Impasse des Bleuets" l'impasse située dans le Parc d'activités de la Pavioitaie, desservant un petit lotissement privé et l'institut de beauté, et située en partie sur Malestroit et sur Saint-Marcel.

Il ajoute que la commune de Malestroit n'avait pas délibéré, la voirie de ce lotissement étant privée. Il est pour l'instant d'usage pour Malestroit de nommer cette voie "rue de Lann Bodéveno".



Aujourd'hui, cette double dénomination pose un certain nombre de problèmes, puisque les riverains n'ont pas tous la même adresse alors qu'ils habitent la même voie, et que les panneaux installés par la Mairie de Saint-Marcel indiquent "Impasse des Bleuets".

Afin de clarifier cette situation, Monsieur le Maire propose donc de suivre la signalétique en place, et d'intégrer dans nos documents le fait que cette voie privée se dénomme "Impasse des bleuets".

Il ajoute que ceci n'appelle pas de délibération, puisqu'il s'agit d'une voie privée.

- Recensement de la population

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Malestroit fait partie des communes qui seront recensées en 2017. La collecte des informations se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

Le recrutement des agents recenseurs sera réalisé d'ici la fin de l'année. Ils bénéficieront d'une formation durant la première quinzaine de janvier, puis ils pourront se présenter chez les Malestroyens dès le 19 janvier 2017.

Ce recensement est important, puisque de sa qualité dépendent le calcul de la population légale, mise à jour chaque année fin décembre, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements diffusés au mois de juillet.

De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes, le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin...

Monsieur le Maire remercie l'ensemble de la population de réserver un bon accueil aux agents recenseurs qui se présenteront l'année prochaine. Leurs identités seront communiquées dès que le recrutement sera finalisé.

◆ **Ouverture à toutes propositions**

- Rugby Club

Lors de la séance du 20 septembre, Monsieur le Maire avait indiqué que le conseil municipal aurait statué lors de sa prochaine séance sur les demandes présentées par le RCBO.

Des échanges ont bien eu lieu depuis lors, mais le dossier n'est pas finalisé.

Monsieur le Maire passe la parole à Carole Blanco-Hercelin qui est en charge de ce dossier. Elle indique qu'elle voulait s'assurer de certains points avec le Directeur des services techniques et l'éducateur sportif, avant la présentation au conseil municipal, afin de proposer une solution viable.

Carole Blanco-Hercelin expose qu'une rencontre est prévue la semaine suivante avec les Présidents des clubs de foot et de rugby. Elle indique que le dossier sera ensuite examiné en exécutif, puis validé par la commission des sports, avec une validation définitive par le conseil municipal pour la fin de l'année.

- Médecins généralistes

Jean-Paul Lembelembe désire revenir sur un certain nombre de points qui ont été diffusés dans la presse au sujet des médecins généralistes sur le secteur de Malestroit. Il souhaite exposer les faits tels qu'ils se sont déroulés, afin de clarifier les choses :

- Un médecin généraliste exerçant sur Malestroit a décidé d'arrêter son activité pour des raisons qui lui sont propres. Il s'agissait au départ de rumeurs, qui se sont confirmées,

notamment par le biais de l'ARS et du Conseil de l'Ordre. La situation à Malestroit est précaire, puisqu'il ne reste que deux médecins généralistes.

- Suite à cette annonce, une réunion a eu lieu en Mairie, avec les deux médecins restants et les pharmaciens, afin de voir ce qui pouvait être proposé dans cette situation d'urgence. A ce moment, il n'y avait pas de médecin souhaitant s'installer à Malestroit.
- Rappel de la situation nationale : plus de 10 000 médecins retraités exercent aujourd'hui en France, et il y a 10% de généralistes en moins. Le mode d'exercice change également, avec la progression de l'exercice pluridisciplinaire.
- Les deux praticiens ont contacté d'anciens collègues en retraite, cinq ont répondu immédiatement.
- Les démarches administratives sont lourdes, et ils ne peuvent démarrer tout de suite. Il reste à déterminer quelle formule administrative permettra de mettre ce système en place rapidement.
- Parallèlement, une femme médecin a pris contact avec la municipalité, avec un projet d'installation. Elle rencontre également un blocage administratif, et reste en attente sur la faisabilité de son projet.

Jean-Paul Lembelembe remercie les cinq médecins d'accepter de sortir de leur retraite pour donner de leur temps.

Evelyne Guerret s'interroge sur la possibilité de salarier les cinq médecins par la commune. Jean-Paul Lembelembe indique que seule une association ou un centre de santé peut porter ce projet.

Evelyne Guerret demande également si les médecins de la Clinique ne peuvent pas assurer des visites. Jean-Paul Lembelembe précise que c'est impossible administrativement, y compris pour les médecins de l'hôpital. Il indique que tout va être fait pour accélérer les procédures pour les cinq médecins. Il ajoute être en attente d'une réponse du Conseil de l'Ordre au sujet de la jeune femme médecin.

Evelyne Guerret regrette que la communauté de communes n'ait pas été à l'époque à l'écoute pour la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire. Jean-Paul Lembelembe précise qu'effectivement l'idéal aurait été de réfléchir à ce niveau.

Michelle Le Sauter-Le Bel remercie Monsieur le Maire et Jean-Paul Lembelembe pour leur investissement dans ce dossier.

Monsieur le Maire indique faire son devoir d'élu pour le bien de la population.

#### - Sécurité routière

Evelyne Guerret souhaiterait évoquer les informations transmises par Jacques Robin, accidentologue, concernant la sécurité au niveau du passage piéton du faubourg Sainte-Anne, au niveau du calvaire. Elle demande que ce point soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine commission.

Monsieur le Maire indique que ce lieu est effectivement dangereux, et ajoute que la commission sécurité se réunira prochainement.

---

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire a remercié la presse et le public de leur présence et leur a souhaité une bonne fin de soirée.**